

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

6 OCTOBRE 2025

OBJET :

RESSOURCES
HUMAINES

ATTRIBUTION
DE BONS D'ACHAT
AU PERSONNEL
COMMUNAL

2025-10-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 06 octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)
GEISLER Maryse	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
VAUTIER Monique	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir PILLE Robert)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire rappelle la volonté de la commune de reconnaître et valoriser l'investissement professionnel des agents communaux à l'occasion d'événements marquants de leur carrière. Il est d'usage de marquer ces événements par l'attribution d'un cadeau.

Ainsi, l'agent répondant aux conditions nécessaires pourront bénéficier d'un bon d'achat d'une valeur de :

- 80 € à l'occasion de la remise de la médaille d'honneur ;
- 150 € lors de son départ en retraite.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Affaires générales/Ressources Humaines le 29 septembre 2025,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'attribuer des bons d'achat au personnel dans les conditions mentionnées ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ABROGE la délibération n°2006-02-04 relative à l'attribution d'un cadeau aux agents municipaux au moment de la remise d'une médaille et la délibération n°2009-12-07 relative à l'attribution d'un cadeau lors de la cessation de fonction.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,